

Ruhengeri



9410

## AUTORISATION DE CESSION D'ARME.

L'Administrateur Territorial de Kigali

Vu l'article 6 de l'ordonnance du Gouverneur Général du 31 août 1915 ;

Vu la délégation donnée par l'article premier de l'ordonnance du Gouverneur Général du 30 mai 1931 ;

## AUTORISE :

M<sup>s</sup> Josse E. M. A. à Kigali.  
 à céder à M<sup>s</sup> Prandi l'armure AA. à Kigali.  
 un fusil à plombs. cal. 4.0.  
 poinçonné de la marque Rw./K. 21. n°  
 couvert..... par le permis de port d'armes n° 1 ci-annexé.

Kigali, le 24 février 1938.



letturit

RUANDA-URUNDI

Nº 1

SERVICE DES FINANCES.

PERMIS DE PORT D'ARME.

Délivré à Mr. J. S. S. S.  
Valable jusqu'au 31 décembre 1938.

- Pour : Un fusil à plombs (1) cal 410.  
Une carabine à balles (1)  
Un fusil à balles (1)  
Un pistolet ou revolver (1)

TAXE PERÇUE : 50 FRANCS.

Marque et n° de l'arme R. U. 1 K. 21  
J. S. S. S., le 3 juillet 1938.

Signature du titulaire,

Le fonctionnaire délégué,

1) Biffer la mention inutile.

Mod. 1 - 5755

- = Déclaration -

Je m'engage à vendre homme A. A.  
rencontré à Kigali. Célinant a également de  
mouvement lentes 2. m. A. un fruit à  
fleurs, cal. 450 - no RW./K-25. certifie que  
par cette acquisition, le nombre d'âmes  
en ma possession ne dépasse pas le  
maximum fixé par l'aut. 2 de l'ordon-  
nance du 8<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> du 31 octobre 1988.

Kigali, le 24 février 1988.

« A vendre homme »

RUANDA-URUNDI

N° 82

SERVICE DES FINANCES.

PERMIS DE PORT D'ARME.

Délivré à R. P. ventoents.

Valable jusqu'au 31 décembre 1938

Pour : Un fusil à plombs (1) cal. 12  
Un carabine à balles (1)  
Un fusil à balles (1)  
Un pistolet ou revolver (1)

TAXE PERÇUE : 50 FRANCS.

Marque et n° de l'arme C. A. 1553.

Kigali, le 9 mars 1938.

Signature du titulaire,

Le fonctionnaire délégué,

(1) Biffer la mention inutile.

Mod. 1 5755

RUANDA-URUNDI

No. 68

SERVICE DES FINANCES.

PERMIS DE PORT D'ARME.

Délivré à Moumien Sualens

Valable jusqu'au 31 décembre 193

Pour : Un fusil à plombs (1) cal. 12

Une carabine à balles (1)

Un fusil à balles (1)

Un pistolet ou revolver (1)

n° 2.586

TAXE PERÇUE : 50 FRANCS.

Marque et n° de l'arme B. 5255

Kugali, le 9 février 1938

Signature du titulaire,

Le fonctionnaire délégué,

(1) Biffer la mention inutile.

Mod. 1 — 5755

## Impôts et Taxes

PERMIS DE PORT D'ARME.

Délivré à miss modern

Valable jusqu'au 31 décembre 19... 37

Pour : Un fusil à plombs (1) cal. 16

## Une carabine à balle (1)

## Un fusil à balles (1)

## Un pistolet ou revolver

م ۲.۸۸۶

Taxe perçue : 50 francs.

Marque et n° de l'arme B. 5.25

Kigali le 27 janvier 1957  
Signature du titulaire, Le fonctionnaire délégué,

Signature du titulaire.

### Le fonctionnaire délégué

(1) Bitter la mélange jusqu'à ce que

Mod. 1 = 5.53

Impôts et Taxes

## PERMIS DE PORT D'ARME.

Délivré à M. DusoleValable jusqu'au 31 décembre 19 56Pour : Un fusil à plombs (1) cal. 12Une carabine à balles (1)Un fusil à balles (1)Un pistolet ou revolver (1)n° 2. 586

Taxe perçue : 50 francs.

Marque et n° de l'arme Poirson : B. 5.2 59Kingali, le 4 février 19 56.

Signature du titulaire.

Le fonctionnaire délégué,

(1) Biffer la mention inutile

CONGO BELGE

Nº 45

Impôts et Taxes

PERMIS DE PORT D'ARME.

Délivré à M. Smaleur

Valable jusqu'au 31 décembre 19 35.

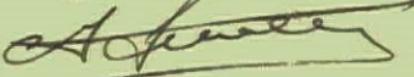
Pour : Un fusil à plombs (1) cal 12  
Une carabine à balles (1)  
Un fusil à balles (1)  
Un pistolet ou revolver (1)

Taxe perçue : 50 francs.

Marque et n° de l'arme 5.259

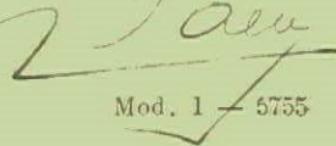
Kigali, le 21 mars 1935.

Signature du titulaire.



(1) Biffer la mention inutile.

Le fonctionnaire délégué,



Mod. 1 - 5755

UANDA-URUNDI

N° 65

SERVICE DES FINANCES.

PERMIS DE PORT D'ARME.

Délivré à M<sup>2</sup> Denonet

Valable jusqu'au 31 décembre 1937.

Pour : Un fusil à plombs (~~bal 12~~

Une carabine à balles (1)

Un fusil à balles (1)

Un pistolet ou revolver (1) ~~250~~

Schraff. n° 250

TAXE PERÇUE : 50 FRANCS.

Marque et n° de l'arme R.I.J.C. 596

Tugali, le er mars 1937

Signature du titulaire,

Le fonctionnaire délégué,

1) Biffer la mention inutile.